

de quelques dessins en relief, portée sur quatre petits pieds de même métal et surmontée d'autant de têtes de chérubins; la dite arche ayant environ 10 pouces de hauteur sur 5 de largeur; les deux surfaces opposées au couvercle garnies de deux glaces de 4 à 5 pouces de long sur 2 pouces de large; les surfaces latérales intérieures offrent aussi chacune deux petites glaces et les deux fonds chacun une, lesquelles laissent entrevoir des ossements et des inscriptions de saints.

Nous devons supposer, sans oser l'affirmer, que ces ossements méritent respect et vénération, comme ayant fait partie d'une collection considérable de la même espèce, dont feu M. de Fleury, notre prédécesseur immédiat, avait extrait des reliques introduites par lui dans les autels portatifs et autres destinés au culte public, le surplus laissé par lui dans des boîtes scellées et trouvées par nous dans notre habitation.

Et avant de clore la dite châsse et d'y apposer notre sceau, nous avons cru devoir corroborer l'autorité de notre témoignage et du présent écrit par le témoignage et la signature de ceux qui sont par nous désignés dans cette relation, ainsi que de plusieurs autres, tous résidant à Chartres et que nous avons connus particulièrement, les uns comme commensaux, les autres comme contemporains ayant vécu sous nos yeux.

Suivent les noms des signataires :

M. LESAGE, curé de St-Pierre et membre du conseil épiscopal ;

M. CHASLES, curé de Notre-Dame;

M. BILLARD, maire de Chartres;

1 — 0,271.

2 — 0,135.